

17 OCT - 2019  
16/10  
8445

13  
Y

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)

NO : 500-11-057173-193

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION  
DE FAIRE UNE PROPOSITION DE:

*Un procès de représentation  
Requête accordée  
Délai prorogé au  
2 décembre 2019*

**LES MÉTAUX ROIO INC.**, une société par  
actions légalement constituée et ayant sa  
principale place d'affaires au 5365, boulevard  
Industriel, Montréal-Nord, province de Québec  
H1G 3H6

Débitrice/Requérante

*MLA 17-10-19*

Et

**MNP LTÉE**  
**SYNDIC AUTORISÉ EN INSOLVABILITÉ**

*[Signature]*

Syndic

**REQUÊTE EN PROROGATION DE DÉLAI**  
**(Art. 50.4 (9) Loi sur la faillite et l'insolvabilité)**

**A L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE SIÉGEANT  
EN MATIÈRE DE FAILLITE DANS ET POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL,  
OU AU REGISTRAIRE DE CETTE COUR, LA DÉBITRICE EXPOSE  
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. La débitrice exploite une manufacture de fabrication d'accessoires en fer et en acier qui emploie 6 à 10 personnes.
2. En date du 18 septembre 2019, la débitrice a déposé un avis de son intention de faire une proposition à ses créanciers, conformément à l'article 50.4 (1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (la « Loi »), le

DRÔITS DE GREFFE  
Gouvernement du Québec  
Palais Justice MONTRÉAL

0393854-0027-1043  
50,00  
2019-10-15